



Retraité·es : le combat continue

samedi 26 décembre 2020, par [Bariaud](#)

RETRAITÉ-ES, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

RETRAITÉ-ES : LE COMBAT CONTINUE

« Êtes-vous secrétaire, ouvrier·e, technicien·ne, ingénieur·e, commerçant·e, agriculteur·trice, fonctionnaire territorial, fonctionnaire d'État, chômeur·se, retraité·e (...) ? Cocher la case correspondante. »



22
La Ligne N° 206 - décembre 2020

ou rejoindrez des retraités de leur profession ?

Comme pour nos camarades actifs le lien avec l'entreprise, passe tout d'abord par l'adhésion à la structure de base que constitue le syndicat. C'est pourquoi ses responsables doivent veiller à proposer aux futurs retraités comme à ceux et celles dont le contact a été provisoirement coupé de maintenir leur participation à l'action syndicale, leur présence dans les commissions exécutives, et participer sous l'impulsion de la C.E. à la constitution d'une structure retraités.

Nous vivons une période historique dans le développement de la lutte contre la casse des conquêtes. La pandémie sert déjà de prétexte aux possédantes et à leur gouvernement pour attaquer à ce qu'il en reste. Malgré la puissance des moyens humains mis en mouvement, il est indispensable de les amplifier. C'est possible et c'est indispensable.

Chaque futur retraité devrait être contacté par les dirigeants de nos syndicats. Ceux et celles qui ont réintégré leur adhésion devraient être associés si possible à l'action du syndicat. La structuration d'une section sous la responsabilité de la C.E. devrait être envisagée. Les membres de la direction de l'Union Fédérale des Retraités de la FCGT sont à votre disposition pour vous y aider.

Luc Wigo

Combien de fois avez-vous rempli ces questionnaires mettant au rang de professionnel·le le·la chômeur·se. Pour le·la retraité·e, c'est pareil.

Or comment définir la condition sociale du·de la retraité·e sans faire référence à son passé professionnel : prof, technicien·ne, ouvrier·e spécialisé, PDG d'entreprise dénationalisée, footballeur·se, élu·e cumulant, tous retraités. C'est plus précis, non ? Ben oui, quoi, la classe sociale et la lutte des classes c'est pour la vie !

La contre-réforme de l'Assurance Maladie (participation forfaitaire pour chaque acte ou consultation médicale, 1 € ; franchise pour les médicaments et actes paramédicaux, 0,50 € ; franchise pour les transports, 2 €) touche particulièrement les travailleur·ses retraités contraints de prendre davantage soin de leur santé. Les luttes menées contre les attaques concernant les 6 derniers mois travaillés par les fonctionnaires comme l'allongement de l'âge de départ et la retraite à points, l'augmentation de la pension ... ne sont pas éteintes. Les retraités, notamment celle et ceux de l'enseignement, de la recherche et de la culture doivent prendre une part importante du combat qui les concerne et concerne la génération de retraités à venir. Mais sans l'organisation de classe et de masse comment rassembler ces

important du combat qui les concerne et concerne la génération de retraités à venir. Mais sans l'organisation de classe, et de masse comment rassembler ces travailleur·ses ?

Un certain nombre d'adhérents de la CGT partent, ou plus exactement arrivent, en retraite. font le choix d'assurer leur continuité syndicale par l'adhésion à la CGT en continuant de cotiser auprès de leur syndicat. D'autres, conscients de la nécessité de poursuivre de leur combat de classe, choisissent d'apporter leur aide au plan interprofessionnel en militant dans les unions locales. Dans un cas comme dans l'autre, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mais combien d'adhérents, voire de responsables de nos syndicats se retirent chaque année persuadés de n'être plus utiles, de n'avoir plus rien à défendre, percent leur syndicat de leur présence ? Peuvent leurs collègues également rattachés de l'organisation syndicale doit à et elles ont toujours besoin de l'expérience militante dont nos plus jeunes pourraient puiser de leur participation à la structuration d'une section retraités de leur établissement, d'un lien départemental

« Êtes-vous secrétaire, ouvrier·e, technicien·ne, ingénieur·e, commerçant·e, agriculteur·trice, fonctionnaire territorial, fonctionnaire d'État, chômeur·se, retraité·e (...) ? Cocher la case correspondante. »

Combien de fois avez-vous rempli ces questionnaires mettant au rang de professionnel·le le·la chômeur·se. Pour le·la retraité·e, c'est pareil.

Or comment définir la condition sociale du·de la retraité·e sans faire référence à son passé professionnel : prof, technicien·ne, ouvrier·e spécialisé, PDG d'entreprise dénationalisée, footballeur·se, élu·e cumulant, tous retraités. C'est plus précis, non ?

Ben oui, quoi, la classe sociale et la lutte des classes c'est pour la vie !

La contre-réforme de l'Assurance Maladie (participation forfaitaire pour chaque acte ou consultation médicale, 1 € ; franchise pour les médicaments et actes paramédicaux, 0,50 € ; franchise pour les transports, 2 €) touche particulièrement les travailleur·ses retraités contraints de prendre davantage soin de leur santé. Les luttes menées contre les attaques concernant les 6 derniers mois travaillés par les fonctionnaires comme l'allongement de l'âge de départ et la retraite à points, l'augmentation de la pension ... ne sont pas éteintes. Les retraités, notamment celle et ceux de l'enseignement, de la recherche et de la culture doivent prendre une part importante du combat qui les concerne et concerne la génération de retraités à venir. Mais sans l'organisation de classe et de masse comment rassembler ces

travailleur·ses ?

Un certain nombre d'adhérent·es de la CGT partant, ou plus exactement arrivant, en retraite, font le choix d'assurer leur continuité syndicale par attachement à la CGT en continuant de cotiser auprès de leur syndicat. D'autres, conscients de la nécessaire poursuite de leur combat de classe, choisissent d'apporter leur aide au plan interprofessionnel en militant dans les unions locales. Dans un cas comme dans l'autre, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Mais combien d'adhérent·es, voire de responsables de nos syndicats se retirent chaque année persuadés de n'être plus utiles, de n'avoir plus rien à défendre privant leur syndicat de leur présence ? Privant leurs collègues également retraité·es de l'organisation syndicale dont ils et elles ont toujours besoin, de l'expérience militante dont nos plus jeunes pourraient jouir, de leur participation à la structuration d'une section retraité·es de leur établissement, d'un lien départemental ou régional des retraité·es de leur profession ?

Comme pour nos camarades actifs le lien avec l'interpro, passe tout d'abord par l'adhésion à la structure de base que constitue le syndicat. C'est pourquoi ses responsables doivent veiller à proposer aux futurs retraité·es comme à ceux et celles dont le contact a été provisoirement coupé de maintenir leur participation à l'activité syndicale, leur présence dans les commissions exécutives et participer sous l'impulsion de la C.E. à la constitution d'une structure retraité·es.

Nous vivons une période historique dans le développement de la lutte contre la casse des conquies.

La pandémie sert déjà de prétexte aux possédant·es et à leur gouvernement pour s'attaquer à ce qu'il en reste. Malgré la puissance des moyens humains mis en mouvement, il est indispensable de les amplifier. C'est possible et c'est indispensable.

Chaque futur retraité·e devrait être contacté par les directions de nos syndicats. Ceux et celles qui ont maintenu leur adhésion devraient être associés si possible à l'activité du syndicat. La structuration d'une section sous la responsabilité de la C.E. devrait être envisagée. Les membres de la direction de l'Union Fédérale des Retraité·es de la FERC CGT sont à votre disposition pour vous y aider.